

UNION DES SERVICES D'EAU DU SUD DE L'AISNE

4 bis Avenue Gustave Eiffel – 02400 Château-Thierry

Secrétariat : Tél : 03.23.71.02.80 - Fax : 03.23.71.56.31

oOo

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-sept le 1^{er} Février à 18 H 00, les membres du Comité Syndical de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne, dûment convoqués, se sont réunis Salle du Conseil à Château-Thierry, sous la Présidence de Monsieur Marcel CHATELAIN, Président.

Membres en exercice : 33 titulaires - 12 suppléants	Résultats du vote :
Délégués présents : 30 délégués (24 titulaires – 6 suppléants)	Voix Pour : 30
Dont membres votants à voix délibérative : 30 délégués	Voix contre : 0
Date de convocation du Comité Syndical : 16 Janvier 2017	Abstention : 0

Membres présents :

Titulaires : Mme Bonneau, Mr Fosset, Mr Stanislawski, Mme Fargette, Mr Morellon, Mr Dazard, Mr Gebka, Mr Pillière, Mr Godeau, Mr Chatelain, Mr Conversat, Mr Dussaussoy, Mme Boudoux, Mr Mathis, Mr Jacquin, Mr Petel, Mr Bandry, Mr Girardin, Mme Triconnet, Mr Trabuc, Mr Coppeaux, Mr Bereaux, Mr Lantoine, Mr Bouvry.

Suppléants : Mr Marquigny, Mr Delahaye, Mr Frex, Mr Martinet, Mr Paudière, Mme Van Landeghem.

Membres absents excusés : Mme Tétard, Mr Magnier, Mr P. Simon, Mr Lauweryns, Mr Krabal, Mme Simon, Mr Saroul, Mr Marinel.

Membres absents (titulaires et suppléants): Mr Cottez, Mr Jacquet, Mme Philippon, Mr Agron, Mr Lequeux, Mr Picavet, Mr Freudenreich.

Assistaient également à la séance : Mr Bourgeois de la Société Véolia Eau.

Le Personnel de l'Usesa : Mr Marginier, Mme Coorevits.

Est nommé secrétaire de séance : Mr Mathis.

Objet : Convention de mise à disposition entre l'Usesa et la ville de Château -Thierry.

N°20170210

Le Comité Syndical, entendu l'exposé du Président,

- Vu la demande exprimée par la ville de Château Thierry sollicitant l'acquisition d'une partie du terrain jouxtant les bureaux de l'Usesa, en vue de l'installation de son service espaces verts,

- Après étude de cette demande, et après en avoir délibéré,

DECIDE :

- DE DONNER son accord pour autoriser la ville de Château-Thierry à occuper une partie de la parcelle suivante, aux conditions ci-après :

Parcelle située au lieudit « En face la Vignotte » à Château-Thierry

Cadastrée Section BX N°71

Sur une emprise de 500 m2

- DIT que les conditions d'occupation donneront lieu à l'établissement d'une convention de mise à disposition signée conjointement entre Mr le Maire de Château-Thierry et le Président de l'Usesa,

- AUTORISE le Président à signer la convention de mise à disposition ainsi que tout document afférent à la présente décision.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20170201-20170210-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/02/2017

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Marcel CHATELAIN

